

HÉROPHILE

FORMATIONS

SARL au capital de 200 €
5, Rue de l'Égalité - 31330 GRENADE - Tél. 05 34 60 51 58
@ : herophile-osteopathie@orange.fr
www.herophileformations.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations d'Hérophile Formations et régissent les relations entre les stagiaires et l'organisme de formation.

I. MODALITES D'INSCRIPTION

Le stagiaire télécharge le bulletin d'inscription sur la page internet relative à la formation souhaitée et envoie sa demande d'inscription au secrétariat d'Hérophile Formations. Celle-ci sera prise en compte et validée par Hérophile Formations à réception du dossier complet.

Ce dossier doit contenir :

- Le bulletin d'inscription.
- Le ou les chèques correspondant au montant de la formation.
- La photocopie du diplôme d'ostéopathie.
- L'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle du participant.

Lors de la confirmation de la tenue de la formation, le stagiaire reçoit un contrat de formation professionnelle continue en ostéopathie ainsi que le règlement intérieur qu'il doit renvoyer datés et signés au secrétariat d'Hérophile Formations.

II. MODALITES DE REGLEMENT

Le tarif par participant est indiqué sur le bulletin d'inscription et sur le contrat de formation professionnelle.

Hérophile Formations accepte le règlement par chèque bancaire libellé à l'ordre d'Hérophile Formations ou par virement.

III. CONDITIONS D'ADMISSION

Hérophile Formations accepte les participants selon les prérequis nécessaires et définis pour les formations.

Toutes les formations ayant un caractère pratique, les stagiaires doivent être couverts par une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP).

IV. PRIX, DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT

Prix

Hérophile Formations n'étant pas soumis à la TVA, le prix des formations s'entend Toutes Taxes Comprises (TTC) et inclut l'organisation, l'animation, la mise à disposition de matériel adapté et les pauses café.

Désistement du stagiaire et conditions financières

En cas de désistement moins de 10 jours avant la formation, le chèque de règlement du stage déposé lors de son inscription sera encaissé (sauf maladie, avec certificat médical).

Annulation de la formation

Le nombre minimum de participants est précisé sur chaque fiche de programme.

Si ce minimum n'est pas atteint à J-10 de la formation, HEROPHILE FORMATIONS a la possibilité d'annuler. Les inscrits sont alors informés par mail ou par téléphone.

V. ATTESTATION DE FORMATION

A la fin de chaque formation, le stagiaire reçoit une attestation de formation professionnelle continue en ostéopathie.